

LE 8 MARS, C'EST QUOI ?

C'est la Journée Internationale de luttes pour les droits des femmes !

C'est en août 1910, à la 2^{ème} Internationale des Femmes Socialistes à Copenhague, que Clara Zetkin, enseignante, journaliste et femme politique, propose de célébrer tous les ans, « en accord avec les Organisations Syndicales et politiques du prolétariat » une Journée Internationale des droits des femmes.

La date n'est pas fixée. La 1^{ère} journée eut lieu le 19 mars 1911.

Plus tard, en 1921, Lénine choisira le 8 mars, en référence à la grève des ouvrières de St Petersburg, le 8 mars 1917, qui marqua le début de l'insurrection contre le Pouvoir Tsariste, le 1^{er} signe donc de la révolution russe. Ainsi le mouvement pour le droit des femmes s'ancre plus dans la sphère socialiste que dans la sphère féministe de l'époque.

Mais au fil des ans, le mouvement s'internationalise. Dans les pays occidentaux, l'élément-clé des revendications est l'obtention du droit de vote, dans une société où la femme n'a pas encore rejoint massivement le monde du travail.

En 1975, les Nations Unies consacrent l'année « Année de la femme » et retiennent la date du 8 mars pour officialiser une « journée pour les droits de la femme et pour la paix internationale ». Cette officialisation sera votée le 16 décembre 1977.

Le 8 mars va s'imposer dans le dernier quart du XX^{ème} siècle, petit à petit, comme une Journée de luttes féministes, sociétales et professionnelles, de luttes solidaires.

Sous l'impulsion de la CGT, le 8 mars 2024 marquera sans nul doute un tournant, pour imposer la « grève féministe » des femmes salariées, mais aussi des hommes, l'ambition étant de faire de la grève féministe une réalité pour inverser le rapport des forces et conquérir de nouveaux droits. Pour la 1^{ère} fois, 5 Organisations syndicales appellent à la grève, avec la CGT : FSU, Solidaires, CFDT, UNSA. Concernant les retraité.es, les organisations qui composent le « Groupe des 9 » appellent à rejoindre les manifestations pour, entre autres :

- *lutter contre les discriminations professionnelles
- *favoriser l'accès des femmes à tous les emplois
- *Assurer l'égalité salariale
- *Développer des politiques publiques (petite enfance et perte d'autonomie notamment)
- *Revenir à la retraite à 60 ans
- *Améliorer les bonifications familiales et conjugales pour réduire les inégalités de pension